

23^{ème} TROPHÉE MACRO PHOTO
4^{ème} RENCONTRE VIDEO SUBAQUATIQUE
de l'ÉTANG de THAU
1 et 2 juin 2024

COMPETITION : Photographie et vidéo sous-marine.

DATES : Vendredi 31 mai 2024 au dimanche 2 juin 2024

LIEUX : ETANG de THAU (SETE)

DUREE : Les prises de vues sous-marines se déroulent sur une manche libre et unique le samedi 1^{er} juin 2024 dans l'Etang de Thau.

CONDITIONS pour les deux membres de la palanquée:

- être licencié FFESSM (licence en cours de validité),
- minimum brevet de plongeur niveau 2 FFESSM ou équivalent
- assurance complémentaire pour la compétition en milieu naturel,
- certificat médical conforme aux règles FFESSM en cours de validité
- qualification nécessaire en cas d'équipement particulier

Équipe de deux, obligatoire pour la sécurité, les concurrents isolés seront regroupés par binôme.

HEBERGEMENT et REPAS : *Centre d'accueil Le Taurus*

15, rue de la Méditerranée - 34140 MEZE www.le-taurus.fr

PLONGEE : (Prévoir de vous munir de deux blocs gonflés par plongeur)

Ponton de la Bordelaise avec Odyssée Plongée

37 Corniche de Neuburg 34200 SETE www.odyssee-sub.org

PALMARES : *Cinéma municipal le Taurus*

15, rue de la Méditerranée - 34140 MEZE www.le-taurus.fr

Formulaire d'inscription trophée macro et rencontre vidéo de l'Etang de Thau 2024 en ligne sur « imagesub » à remplir avant le 26 avril 2024

La copie des documents (CM, niveau, licence, assurance) doit être envoyée par mail et le chèque correspondant à la totalité des frais (inscription, nuitée en option, repas ou cocktail sétois supplémentaire) à l'ordre de CRPV P.M. Occitanie est à envoyer par courrier **avant le 26 avril 2024** à

Catherine HERVE

2 Camin de Bazalac 11 570 PALAJA

Catherine.herve.11@gmail.com

Tel : 06 80 33 85 87

Les inscriptions ne seront définitives qu'à réception des paiements



FFESSM
PYRÉNÉES MÉDITERRANÉE
OCCITANIE



FFESSM
PHOTO-VIDÉO
SOUS-MARINE



**23^{ème} Trophée macro
de l'Etang de Thau**

**4^{ème} Rencontre Nationale
de vidéo sous-marine**

1 et 2 Juin 2024
Sète

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉTUDES ET DE SPORTS SOUS-MARINS
Commission Nationale Photo-Vidéo Sous-Marine
Comité Régional Occitanie Pyrénées Méditerranée

imagesub.ffessm.fr

TARIFS

COMPETITEUR ou ACCOMPAGNANT PLONGEUR : 90 €

Frais d'inscription, plongée au ponton de la Bordelaise, en-cas, pique-nique du samedi matin sur place et repas sétois du samedi soir au Taurus.

HEBERGEMENT au Taurus en option : 30 € par nuit et petit déjeuner

REPAS au Taurus en option le dimanche midi : **25 €**

Si besoin particulier pour personne supplémentaire accompagnante (repas, hébergement), contacter l'organisation.

Blocs non fournis, possibilité de réserver et payer en supplément.

PROGRAMME

Samedi 1 juin

07H30 RDV pour tous : Parking de La Pyramide Zone d'activité 10 av de la Bordelaise 34110 Frontignan. Validation inscriptions/formalités administratives/vérification cartes mémoires

Vidéastes :

A partir de 08h30 Déplacement et installation sur le site du ponton de la Bordelaise

09h00 Début de la rencontre (partie sous-marine) pour une **durée de 3 h** : plongée libre sur toute la durée de la manche avec deux blocs à disposition

12h00 Fin de la rencontre (partie sous-marine).

14h00 Début du montage au Taurus (Mèze)

15h30 Fin de la rencontre (partie terrestre) remise des cartes à l'organisation

23h30 Fin de Remise des films à l'organisation au Taurus (Mèze)

13 h Encas/Pique-nique/Grillade en libre-service pour tous

Photographes :

A partir de 8h30 Déplacement et installation sur le site du ponton de la Bordelaise

9h30 Début de la compétition pour une **durée de 4 h** : plongée libre sur toute la durée de la manche avec deux blocs à disposition

13h30 Fin de la compétition et Récupération des cartes par l'organisation

15h30 Remise des cartes aux compétiteurs photographes pour le choix des images au Taurus (Mèze)

20h30 Fin de Remise des images choisies (5 vues) par les photographes à l'organisation au Taurus (Mèze)

Dimanche 2 juin

A partir de 8h00 Accueil des membres des jurys photo et vidéo au Taurus (Mèze) et préparation d'une chaîne graphique étalonnée

A partir de 9h00 Délibération des jurys photos et vidéo au Taurus (Mèze)

12h00 Proclamation des résultats photo et vidéo ; Projection publique des sélections et du palmarès au Cinéma du Taurus (Mèze)

ORGANISATION REGLEMENT PHOTO

Epreuve de la Coupe de France de photographie sous-marine animalière.

Cf règlement de la coupe de France de photographie sous-marine animalière 2021 sur imagesub

Thème

Le sujet de cette compétition est la macrophotographie et l'émotion animalière de faune fixée ou mobile, privilégiant les attitudes et les expressions animales.

Chaque compétiteur devra rendre 5 vues de sujets variés. Dont une image traitant le « regard animalier ».

Durée de la Compétition 1 seule manche libre de 4 heures le samedi de 9h30 à 13h30

Composition de l'équipe

Équipe de deux obligatoire, soit 2 photographes, soit 1 photographe et son accompagnant.

Les concurrents esseulés seront regroupés par 2.

Critères de notation

Le jury notera les images en fonction de :

- la qualité artistique
- la rareté et la difficulté d'approche du sujet
- l'émotion animalière s'exprimant dans les images
- le nombre d'espèces différentes (sur la série)
- la photo « regard animalier » (dernière image de la série)

Carte mémoire

Chaque compétiteur devra fournir une carte mémoire vierge et formatée, elle sera marquée et numérotée par l'organisateur. Le double enregistrement (raw et jpg) est autorisé, mais seul le format jpg sera enregistré et pris en compte dans la compétition.

Matériel

Chaque équipe devra être en possession de son matériel de plongée au complet, les blocs et plombs pourront être mis à la disposition des concurrents se déplaçant en avion ou train après réservation auprès de l'organisation.

Utilisation des images

Les images pourront être utilisées, dans un but non lucratif, pour la promotion de l'activité par les commissions régionales et nationale photo vidéo, par le comité régional et par la FFESSM. L'auteur devra être cité, en cas d'utilisation

Règlement prises de vues

Après les formalités d'inscription, le candidat tire au sort un numéro d'identification. Au moment de la mise à l'eau le samedi matin, le commissaire vérifie le formatage de la carte, la mise à l'heure et la date de l'horloge, en présence du compétiteur qui photographie le numéro tiré au sort.

Le compétiteur prendra ces images librement à son rythme durant les quatre heures de plongée.

A la fin des quatre heures du samedi, il rendra au commissaire sur bord, une carte avec maximum 150 images, la première vue identifiera le N° de compétiteur.

L'usage de tous les outils de correction intégrés aux boîtiers est autorisé ; les manipulations correspondantes y compris l'effacement, peuvent se faire sur le bord ou dans l'eau, pendant le temps de la manche, et sans sortir l'appareil du caisson.

Sur l'ordinateur de l'organisation, un dossier informatique sera attribué par compétiteur ; il contiendra deux répertoires : Images brutes et images sélectionnées. Son contenu sera contrôlé par un commissaire indépendant.

Les cartes seront restituées au compétiteur après déchargement sur l'ordinateur de l'organisation, les cartes ne seront ni modifiées ni effacées avant la fin de la compétition. Il doit garder l'original des prises de vues en cas de contrôle par l'organisation.

Sélection des images :

Pendant la sélection des images, l'inversion et l'orientation de l'image, un léger recadrage et resserrage des niveaux : luminosité et contraste est autorisé. Ce traitement devra être raisonnable. Toute modification autre est interdite.

A l'issue du temps de sélection (5 h entre 15h30 et 20h30) le compétiteur communiquera au commissaire les 5 images retenues et choisies sur son ordinateur (la 5^{ème} image concourra pour le prix « regard animalier »).

Le commissaire copiera sur l'ordinateur de l'organisation, du répertoire images brutes les images choisies vers le répertoire images sélectionnées si elles ne sont pas retraitées, sinon le compétiteur viendra avec son propre système de stockage qui contiendra les images retraitées en jpg et avec le même nom que l'original brut. Le commissaire effectuera les opérations d'orientation/inversions choisies par le compétiteur, chaque image sera nommée comme suit : « Compétiteur X Image Y » par le commissaire. Le compétiteur devra mettre selon le moyen de son choix une planche contact de contrôle (choix et ordre des images) au commissaire.

ORGANISATION REGLEMENT VIDEO

Cf : Règlement des rencontres vidéo subaquatique eau libre 2020 sur imagesub

Composition de l'équipe

Équipe de deux obligatoire, soit 2 vidéastes, soit 1 vidéaste et son accompagnateur.
Les concurrents esseulés seront regroupés par 2.

Durée de l'épreuve

Cette durée sera répartie en trois temps :

- Prise de vue sous-marine : **une seule manche libre de 3 h le samedi matin (9h00 à 12h00)**
- Prise de vue terrestre : La réalisation des prises de vues terrestres est autorisée de l'inscription le samedi 7h30 au samedi 15 h30.
- Le montage sera réalisé le samedi après-midi de 14h à 23h30 : les films devront être remis par le compétiteur au commissaire sur le système de stockage de son choix avant le samedi 23h30.

Carte mémoire

Le formatage des cartes mémoires, la mise à l'heure et date de l'horloge du boîtier sont réalisés avant le début de la rencontre, samedi matin. La toute première séquence sera celle avec le numéro d'identification.

A la fin de chaque épreuve (sous-marine et terrestre), l'organisation récupère les rushes et les cartes seront restituées au compétiteur après déchargement sur l'ordinateur de l'organisation, les cartes ne seront ni modifiées ni effacées avant la fin de la compétition. Il doit garder l'original des prises de vues en cas de contrôle par l'organisation.

Possibilité d'avoir plusieurs appareils de prise de vue, dans ce cas, chaque carte mémoire devra être formatée dès le début et démarrer avec le numéro d'équipe tirée au sort.

Matériel :

Chaque équipe devra être en possession de son matériel de plongée au complet, les blocs et plombs pourront être mis à la disposition des concurrents se déplaçant en avion ou train après réservation auprès de l'organisation.

Utilisation des images

Conformément à la loi, le vidéaste participant est l'auteur en tant que tel, il reste seul propriétaire de ses œuvres. Il autorise la FFESSM et ses organismes décentralisés à utiliser dans un but non lucratif les films pour la promotion et l'enseignement. En cas d'utilisation, l'auteur devra être cité.

Critères de notation

Le jury notera les images en fonction de :

- les prises de vues
- le scénario
- le montage
- la qualité audio
- l'exploitation/mise en valeur de la faune de Thau

Règlement prises de vues

Après les formalités d'inscription, le candidat tire au sort un numéro. Ce numéro l'identifie jusqu'à la proclamation des résultats. Dès l'enregistrement du samedi matin, le commissaire vérifie le formatage de la carte, la mise à l'heure et la date de l'horloge, en présence du compétiteur. La toute première séquence sera celle avec le numéro d'identification.

Le compétiteur prendra ces images librement à son rythme durant les 3 H de plongée le samedi et entre l'inscription et 15h30 le samedi pour la partie terrestre. A la fin de chaque épreuve (sous-marine et terrestre), le vidéaste conserve sa carte afin de pouvoir effectuer le visionnage des séquences, après que l'organisation en ait fait une copie.

Montage

Le vidéaste participant

- Doit :
 - Utiliser uniquement les images (sous-marine et terrestre) réalisées lors de la rencontre
 - Rendre un montage d'une durée comprise entre 2 et 4 min.
- Peut :
 - Se faire aider par son accompagnateur
 - Utiliser jusqu'à environ 20 % de séquences terrestres
 - Préparer sa bande son et ses titres avant la rencontre (libres de droits)
 - Débuter son montage dès qu'il est en possession de ses premières séquences

Libre au vidéaste participant d'utiliser ou non un scénario. Le montage peut très bien n'être réalisé qu'avec de la musique et inclure s'il le désire une voix off. Attention au respect des droits d'auteur et aux licences pour les musiques utilisées (diffusion sur le VIMEO de la CNPV et de la région PM Occitanie).

- Utiliser les moyens et traitements d'images disponibles dans sa caméra et son ordinateur personnel.

Remise du film

A l'issue du montage, le vidéaste participant remet son film à l'organisation sur le système de stockage de son choix.

Le titre du film sera accompagné du N° qui a été tiré au sort. Le film présenté ne devra pas comporter dans le générique, une information pouvant identifier l'auteur de la vidéo (nom, prénom, etc.). Il pourra par contre, citer l'auteur de la musique. Seul le format 1920x1080 / MP4, format paysage sera accepté.